

Quand une recommandation d'un groupe de travail parlementaire est incorporé à un projet de loi, cela mérite d'être noté. D'ailleurs, le comité avait également recommandé qu'on sépare les transferts destinés à l'enseignement postsecondaire de ceux destinés aux soins hospitaliers et médicaux. Je profite de l'occasion pour rappeler que vous-même, monsieur le Président, avez été membre du comité qui a préparé ces recommandations. J'espère donc que vous vous réjouissez autant que moi de constater qu'une de nos recommandations est finalement adoptée trois ans plus tard.

**M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert):** Monsieur le Président, je voudrais donner mon avis sur cet amendement et sur son rapport avec l'amendement précédent. En 1977, le gouvernement a pris une mauvaise décision et il a continuellement cherché à s'en dépêtrer depuis. Il s'est montré incapable de protéger, aux yeux des citoyens, l'universalité et l'accessibilité des soins médicaux garantis à tous les Canadiens. Les provinces ont interprété la décision de 1977 de diverses manières et ces interprétations se sont éloignées considérablement de la décision de partage dans une proportion d'un tiers et de deux tiers qui avait été prise à l'époque.

Aujourd'hui, monsieur le Président, nous parlons des responsabilités des provinces et, dans une certaine mesure, du gouvernement fédéral, qui ont le devoir d'expliquer aux citoyens et au Parlement comment cet argent est dépensé. La motion à l'étude obligerait à faire au moins un rapport au Parlement de manière que ce dernier et l'ensemble des Canadiens puissent se forger une opinion sur la façon dont les provinces dépensent l'argent qui leur est transféré en vertu de cette loi.

Selon la motion précédente, l'argent aurait dû être dépensé d'une certaine manière. Cette motion-ci obligerait simplement à faire un rapport sur l'utilisation qui a été faite de l'argent. La proposition visant à dépenser dollar pour dollar demeure la meilleure solution. Nous l'avons dit en 1977 et nous maintenons notre position. Le gouvernement prétend toujours être le grand défenseur de l'universalité, de l'accessibilité et du développement de l'assurance-maladie, et il affirme vouloir donner une formation professionnelle et universitaire aux Canadiens, mais il ne semble pas disposé à en tirer les conséquences. Il a refusé d'accorder les crédits nécessaires et a, par conséquent, renoncé à la position qu'il défendait jusqu'en 1977 et qui consistait à dépenser dollar pour dollar.

Nous appuyons cette motion qui permettrait au Parlement et à la population de savoir comment les fonds sont dépensés. Cette disposition incitera peut-être en fin de compte le gouvernement à soutenir ses projets en versant de l'argent aux provinces, afin que celles-ci puissent assurer les meilleurs soins médicaux possibles et dispenser le meilleur enseignement possible avec l'aide du gouvernement fédéral.

**Le président suppléant (M. Herbert):** La présidence se voit obligée de formuler certaines réserves après avoir lu la motion. En fait, la présidence trouve que cette motion ressemble beaucoup à celle qui a déjà été déclarée irrecevable. Néanmoins, tous les députés paraissent disposés à accepter la motion malgré les réserves de la présidence.

Si j'ai lieu de croire que la Chambre consent à l'unanimité à être saisie de la motion, je tiendrai celle-ci pour recevable et je la mettrai aux voix telle qu'elle est présentée. Consent-on à l'unanimité à recevoir la motion?

**Des voix:** D'accord.

### Financement des programmes établis

**Le président suppléant (M. Herbert):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion de M. Epp est adoptée.)

**Le président suppléant (M. Herbert):** La Chambre passe au vote sur la motion n° 4. La Chambre a déjà exprimé le désir que l'on ait recours à la sonnerie pour appeler les députés à voter sur cette motion. Convoquez les députés.

(La motion de M<sup>me</sup> Jewett, mise aux voix, est rejetée.)

### (Vote n° 38)

#### POUR

##### Messieurs

Blaikie	Keeper	Ogle
Broadbent	Knowles	Orlikow
Deans	Kristiansen	Parker
de Jong	McDonald (M <sup>me</sup> )	Robinson
Heap	(Broadview-Greenwood)	(Burnaby)
Hovdebo	Murphy	Sargeant
Jewett (M <sup>lle</sup> )	Nystrom	Young—19.

#### CONTRE

##### Messieurs

Allmand	Dubois	Killens (M <sup>me</sup> )
Appolloni (M <sup>me</sup> )	Duclos	King
Bachand	Dupont	Korchinski
Baker	Dupras	Lachance
Beatty	Duquet	Lajoie
Beauchamp-Niquet (M <sup>me</sup> )	Ellis	Lalonde
Bégin (M <sup>me</sup> )	Elzinga	Lambert
Berger	Epp	Landers
Bloomfield	Erola (M <sup>me</sup> )	Lang
Bockstael	Ethier	Laniel
Bosley	Evans	Lapierre
Bossy	Fennell	Lapointe
Bradley	Ferguson	(Charlevoix)
Bujold	Fisher	Lapointe
Burghardt	Fleming	(Beauce)
Bussières	Flis	La Salle
Caccia	Foster	Lawrence
Campbell (M <sup>lle</sup> )	Fox	LeBlanc
(South West Nova)	Fraser	Leduc
Campbell	Fretz	Lefebvre
(Cardigan)	Friesen	Loiselle
Chrétien	Frith	MacBain
Clark	Gambe	MacGuigan
(Brandon-Souris)	Garant	MacKasey
Clarke	Gass	MacLaren
(Vancouver Quadra)	Gauthier	MacLellan
Collenette	Gendron	Malépart
Comtois	Gimaiel	Malone
Cook	Gingras	Maltais
Cooper	Gourde	Marceau
Corbett	(Lévis)	Massé
Corbin	Gray	Masters
Corriveau	Greenaway	Mayer
Cossitt (M <sup>me</sup> )	Gurbin	Mazankowski
Côté (M <sup>me</sup> )	Halliday	McCain
Cousineau	Hargrave	McCaulley
Crombie	Harquail	McCuish
Crouse	Hawkes	McDermid
Cyr	Henderson	McKinnon
Dantzer	Herbert	McLean
Darling	Hnatyshyn	McRae
Dawson	Hopkins	Mulroney
De Bané	Howe	Munro
de Corneille	Hudecki	(Esquimalt-Saanich)
Demers	Huntington	Munro
Deniger	Irwin	(Hamilton-Est)
Desmarais	Isabelle	Neil
Dion	Joyal	Nickerson
Dionne	Kaplan	Nielsen
(Chicoutimi)	Kelly	Nowlan
Dionne	Kempling	Oberle
(Northumberland-Miramichi)	Kilgour	Olivier
		Ostiguy
		Ouellet